



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 août 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays

Kenya

Rectificatif

Remplacer le texte du paragraphe 22 par le libellé suivant :

22. L'objectif général du programme de pays pour 2009-2013 est de contribuer aux efforts déployés par le Kenya pour faire en sorte que les droits de tous les enfants kényans soient respectés, défendus et appliqués du fait de l'amélioration des capacités et des possibilités offertes, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Stratégie nationale de transformation (2008-2012), qui est fondée sur les trois volets du plan Vision 2030 et représente les cinq premières années de ce plan, servira de référence au nouveau programme de pays pour 2009-2013. Les quatre priorités essentielles du programme de pays seront abordées dans le cadre des efforts conjoints menés au titre de l'ensemble du programme : survie et développement de l'enfant; utilisation accrue des données disponibles pour l'élaboration des politiques; prévention du VIH/sida; et participation des jeunes à leur propre développement.

* E/ICEF/2008/16.

